



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 24 septembre 2013
18 heures 30

DL/MG

N° 001581

Service
Aménagement Urbain
- OPAH du centre
ancien et des
faubourgs : aide aux
propriétaires

Affiché le :

Le mardi 24 septembre 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, Mme Hélène MARTINEZ, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, M. José VINCENTELLI, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Caroline ALLENE, M. Dominique MARIANI-VAUX, Mme Françoise RIPOLL, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. André LECOURT, Mme Elise ISNARD, Mme Corinne PAIOCCHI

ONT DONNE PROCURATION : M. Pierre BOYER donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Hélène MARTINEZ, Mme Leïla BECHICHE donne pouvoir à Mme Aurore SALETTI, M. Etienne FOURQUET donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, M. Jean-Pierre STOUVENEL donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX donne pouvoir à Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Christian PANOT

ABSENTS : Mme Amina ELKHATTABI

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

La commune d'Apt, dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre ancien, a approuvé par la délibération n°1242 du 27 septembre 2011 l'avenant n°1 concernant l'Opération de Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT

Il est rappelé que le principe de cette opération est de subventionner les propriétaires occupants et bailleurs désireux de réhabiliter leurs logements.

Il est également rappelé à l'attention des membres du conseil, la délibération n°1050 du 29 juin 2010 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA, Au vu de ces éléments, il est proposé d'accorder une aide aux propriétaires suivants :

Propriétaires bailleurs :

PROPRIETAIRE	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
		COMMUNALES	REGIONALES	
M. FAURE Fabrice	6, impasse de la Barre	14 076 €	9 038 €	23 114 €
M. MONNIER Jean-Claude	156, Bd Elzéar Pin	16 645 €	12 523 €	29 168 €
M. MONNIER Jean-Claude	170, Bd Camille Pelletan	15 706€	12 053€	27 759€

Propriétaires occupants :

PROPRIETAIRE	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
		COMMUNALES	REGIONALES	
M. et Mme BANITE Abdelaziz	57, rue Cely	2 224 €	956 €	3 180 €
M. LIONS David	92, rue Saint Pierre	3 941 €	3 721 €	7 662 €

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** la délibération n°1242 du 27 septembre 2011 approuvant l'avenant n°1 concernant l'Opération de Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT,
- **VU** la délibération n°1050 du 29 juin 2010 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,
- **CONSIDERANT** l'avis favorable du groupe de suivi de l'OPAH du 23 septembre 2013,

Il est proposé à l'assemblée de délibérer.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

- **APPROUVE** l'attribution des subventions ci-dessous aux propriétaires suivants :

Propriétaires bailleurs :

PROPRIETAIRE	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
		COMMUNALES	REGIONALES	
M. FAURE Fabrice	6, impasse de la Barre	14 076 €	9 038 €	23 114
M. MONNIER Jean-Claude	156, Bd Elzéar Pin	16 645 €	12 523 €	29 168
M. MONNIER Jean-Claude	170, Bd Camille Pelletan	15 706€	12 053€	27 759

Propriétaires occupants :

PROPRIETAIRE	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
		COMMUNALES	REGIONALES	
M. et Mme BANITE Abdelaziz	57, rue Cely	2 224 €	956 €	3 180 €
M. LIONS David	92, rue Saint Pierre	3 941 €	3 721 €	7 662 €

- **DIT** que le montant total de ces dépenses de 90 883 €est réparti à hauteur de 52 592 €pour la commune d'APT et de 38 291 €pour la région Provence-Alpes Côtes d'Azur.

- **PRECISE** que le tableau de répartition, en application de la délibération n °1466 du 29 janvier 2013 relatif au dossier de M. BOYER Jean-Pierre est modifié comme suit :

PROPRIETAIRE	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		TOTAL DES SUBVENTIONS
		COMMUNALES	REGIONALES	
M. BOYER Jean-Pierre	14, place Carnot	11 563 €	7 982 €	19 545 €

- **PRECISE** que ces dépenses sont imputées sur les crédits ouverts sur l'exercice budgétaire en cours de la ville d'APT sur l'article 6557.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL